



*Délai référendaire: 14 janvier 2021*

---

## **Arrêté fédéral portant approbation d'une convention contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Arabie saoudite**

du 25 septembre 2020

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du 15 août 2018<sup>2</sup>,  
*arrête:*

### **Art. 1**

<sup>1</sup> La Convention du 18 février 2018 entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et de prévenir la fraude fiscale<sup>3</sup> est approuvée.

<sup>2</sup> Le Conseil fédéral est autorisé à la ratifier.

1 RS 101

2 FF 2018 5365

3 RS ...; FF 2018 5379

**Art. 2**

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst.).

Conseil national, 25 septembre 2020

La présidente: Isabelle Moret

Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des Etats, 25 septembre 2020

Le président: Hans Stöckli

La secrétaire: Martina Buol

Date de publication: 6 octobre 2020<sup>4</sup>

Délai référendaire: 14 janvier 2021

<sup>4</sup> FF 2020 7679